



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le lundi 1^{er} juin 2026

COMITE SYNDICAL DU 27 MAI 2026 A SAVIGNY

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 22
Nombre de délégués présents : 21
Nombre de délégués votants : 21
Date de convocation : 20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Savigny, sous la présidence de madame Caroline BILLOT, Présidente.

Présents : DE PREMARE L. (Chaumont), MERY L. (Chaumont), CONTER G. (Chênex), MOENNE-LOCCOZ F. (Chênex), FERROLLET S. (Chevrier), VERNHOLLES T. (Chevrier), BESSON S. (Clarafond-Arcine), MIANI V. (Clarafond-Arcine), MERCIER E. (Dingy-en-Vuache), EGIDO-PENALVER T. (Jonzier-Epagny), LABOURIER B. (Jonzier-Epagny), LOUMY A. (Savigny), TERRIER S. (Savigny), GENDROT A. (Valleiry), HUMBERT V. (Valleiry), BILLOT C. (Vers), EXCOFFIER S. (Vers), DURAND P. (Viry), LASSALLE D. (Viry), BLANC J.-B. (Vulbens), MONTION D. (Vulbens)
Excusés : PETITEAU V. (Chevrier), ARGAUD C. (Dingy-en-Vuache), BAUDET S. (Dingy-en-Vuache), BARANSKI F. (Valleiry), CARRILLAT I. (Vers), NINO O. (Région AURA)
Invités : MICHAUX C. (Maire de Chaumont), FOL Y. (Maire de Savigny), GROSPÉLIER C. (Savigny), GANDY C. (Viry), ROGUET C. (Vulbens), POUILLARD C. (Vulbens), BORDON J. (SEPNS), PREVOST C. (LPO), RIESEN J. (ONF), BOVAGNE F. (SIV), BOIS S. (SIV), PATRY S. (SIV)

Madame Caroline BILLOT, présidente du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), accueille les membres du Comité syndical dans la salle citoyenne de la mairie de Savigny et remercie le maire pour son accueil.

Monsieur Yann Fol, maire de Savigny, souhaite la bienvenue au SIV.

Le quorum étant atteint, madame la présidente expose l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 20/04/26,
- Présentation de l'équipe technique et des conseillers scientifiques du SIV (LPO, ONF, SEPNS, Région AURA),
- Bilan des actions réalisées au cours de l'hiver et du printemps 2026,
- Délibérations :
 - o Délégation de pouvoir du Comité syndical à la présidente,
 - o Frais de déplacement de la présidente et des membres du bureau,
 - o Indemnités de fonctions de la présidente et des vice-présidents / Année 2026,
 - o Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025,
 - o BP 2026 / Décision modificative n°1,

- Affectation des résultats 2025,
- Travaux sur le GR 65 « *Saint Jacques de Compostelle* » : demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie,
- Questions diverses : programme des animations à venir, prochaine réunion du Comité syndical, etc.

Monsieur David MONTION est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 20 avril 2026.

PRESENTATION DE L'EQUIPE TECHNIQUE ET DES CONSEILLERS SCIENTIFIQUES DU SIV :

Equipe technique :

- **Fabrice BOVAGNE** : technicien, chef d'équipe. Il est embauché par le Syndicat Mixte du Salève (SMS) depuis le 1er mars 2004. Il est titulaire d'un Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles (BEPA) « *Aménagement de l'espace* », d'une première année de Brevet de Technicien Agricole (BTA) « *Gestion de la faune sauvage* » et du concours d'adjoint technique territorial.
- **Samuel BOIS** : technicien. Il est embauché par le SMS depuis le 1er janvier 2017. Il est titulaire d'un BEPA « *Espace Rural* », du Bac Pro « *Travaux paysager* » et d'une formation au sein de l'Office National des Forêts (ONF).

Fabrice et Samuel sont mis à la disposition du SIV à raison d'1/3 de leur temps de travail annuel. Ils ont en charge la taille de sauvegarde des arbres fruitiers de plein vent, l'entretien du réseau de sentiers balisés et la gestion des espaces naturels remarquables du territoire.

Conseillers scientifiques du SIV :

- **Jacques BORDON** : co-fondateur du Syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache en 1990 (qui deviendra en 2017 le SIV), professeur de sciences naturelles à la retraite, ancien administrateur d'ASTERS (Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie), président de plusieurs associations locales (Société pour l'étude et la protection de la nature en Semine, Association pour la connaissance de la flore du Jura, etc.). Jacques anime chaque année des sorties découvertes dans les espaces naturels du Pays du Vuache. Il est également le co-auteur de deux ouvrages édités par le SIV : « *Le Vuache, montagne insolite* » et « *Le Vuache et ses plantes* ». Il est enfin à l'origine de plusieurs itinéraires thématiques : Le sentier d'interprétation « *De Nant en Rhône* », équipé de 16 panneaux d'information et le « *Parcours de Découverte du Vuache* » avec 10 stations.
- **Christian PREVOST** : ancien agent de l'ONF, chargé du secteur « Vuache », il est aujourd'hui administrateur de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie (LPO 74). Depuis les années 90, il a installé plus d'une centaine de nichoirs et plus d'une trentaine de gîtes à chauves-souris dans les forêts du Vuache, qu'il entretient et suit annuellement (les résultats sont transmis chaque année au SIV). Il anime des sorties découvertes pour le SIV (ornithologique notamment). Il est le référent Haut-Savoyard pour certaines espèces, dont la Chouette Chevêche d'Athéna.
- **Jérôme RIESEN** : technicien forestier en charge du massif du Vuache. Il dépend de l'unité territoriale d'Annecy / ONF. Son bureau est situé à Corbonod. Tél. : 06 17 24 34 38 - jerome.riese@onf.fr
- **Owen NINO** (excusé) : chargé de mission sites emblématiques Natura 2000 Haute-Savoie (Salève, Vuache, Voirons). Il dépend de la Direction de l'Environnement et de l'Ecologie Positive / Service Protection et valorisation de la biodiversité (Région Auvergne Rhône-Alpes). Son bureau est situé à Annemasse. Tél. : 06 26 66 91 24 - Owen.NINO@auvergnerhonealpes.fr

BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LE SIV DEPUIS LE 01/01/26 :

- **Mercredi 21 janvier** – Chalet de la Sirène / Bloux (Dingy-en-Vuache) : Dernière réunion du Comité Syndical avant le renouvellement des délégués du SIV.
- **Samedi 31 janvier** - Saint-Julien-en-Genevois : Participation du SIV à la 5^{ème} édition du festival TEC (Transition Environnementale Citoyenne). Stand de présentation des richesses du Pays du Vuache : son patrimoine naturel exceptionnel, sa riche histoire et ses nombreux itinéraires de randonnée balisés (diffusion de 15 « Fiches Topo » gratuites).
- **Samedi 7 février** – Viry : Chantier participatif « *Crapauducs et Ouverture de Mares* ». Installation de deux filets le long des routes départementales RD18 et RD34 (pour bloquer la traversée des batraciens) + entretien des mares dans le Bois de la Rippe (où viennent se reproduire les amphibiens). 27 bénévoles. Animation : Association de protection de la nature « Apollon74 » et LPO 74.
- **Du 24 février au 3 avril** - Médiathèque de Reignier-Esery : Mise à disposition de l'exposition itinérante « *Les rencontres animales ... le jeu de l'amour & du hasard* ». Installation et démontage.
- **Mercredi 25 février** – Vulbens : Comité technique du site Natura 2000 du « Massif du Mont-Vuache ».
- **Samedi 27 février** – Viry : Chantier participatif « *Bois du Ban* ». Débroussaillage des clairières forestières, récolte et mise en tas des déchets de coupes, entretien des mares à Sonneur. 19 bénévoles. Animation : Apollon74, Groupe Herpétologique Rhône-Alpes (GHRA) et SIV.
- **Lundi 2 mars** - Jonzier-Epagny et Minzier : Chantier participatif « *Prairie sèche des Tirées et du Grand Nant* ». Débroussaillage de la prairie sèche, maîtrise de l'avancée des lisières, récolte et mise en tas des déchets de coupes. 21 bénévoles. Animation : Apollon74 et SIV.
- **Du 2 au 27 mars** : Tailles de restauration et d'entretien des vergers traditionnels : 114 arbres taillés en 2026 (31 poiriers, 58 pommiers et 25 autres). Equipe technique SIV/SMS + 1 agent en renfort, 2 jours par semaine. Bilan de 28 années d'actions : 3 091 interventions !
- **Mars** : Visite et entretien du réseau de sentiers balisés. Pose des panneaux de sensibilisation sur la flore vernale.
- **Mercredi 4 mars** – Maigy / Dingy-en-Vuache : Mise en place de deux pièges photographiques à proximité de l'autoroute A40 dans le cadre d'une étude sur le Lynx (ATMB / Apollon74 / FNE74). Relevés de données tous les 15 jours.
- **Les vendredis 6 et 13 mars** - Jonzier-Epagny et Vulbens : Stage d'initiation à la taille des arbres fruitiers. Animation : association des Croqueurs de Pommes de Haute-Savoie et techniciens spécialisés du SMS. 6 participants.
- **Du 10 au 12 mars** - Clarafond-Arcine : Intervention des élèves de seconde du Bac Pro GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) de l'ISETA (Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy) sur la friche à molinie « sud » du Trembley.
- **Mercredi 18 mars** - Annecy / Département de la Haute-Savoie (Direction Tourisme, Sports et Randonnée) : retour sur l'instruction de la révision du schéma directeur de la randonnée pour le Pays du Vuache : 12 projets proposés au PDIPR (3 VTT, 8 pédestres, 1 équestre), 6 sentiers retenus (1 SID2 et 5 SIL), 6 sentiers classés hors PDIPR.
- **Du 23 mars au 17 avril** : Accueil d'Emilie Thorens dans le cadre d'un stage préalable pour une admission à HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève) en filière cursus Bachelor – Filière Gestion de la nature. Sujet : *Gélinotte des bois sur le Massif du Vuache : évaluation de l'évolution des 22 placettes créées en 2003 / Suivi des populations*.
- **Les 30 et 31 mars** - Vulbens et de Valleiry : Animations scolaires dans les vergers communaux, avec Apollon74.
- **Avril** – Le Malpas / Chaumont : Mise en place d'un merlon de terre pour protéger l'ancienne décharge de Chaumont (en partie propriété du SIV), située près de la cascade de Borbannaz, le long du GR65 « *Saint-Jacques de Compostelle* ».
- **Lundi 20 avril** - Jonzier-Epagny : Séance d'installation du Comité syndical.
- **Samedi 25 avril – Valleiry** : Matinée de nettoyage organisée par la municipalité, le conseil municipal des jeunes et le SIV.
- **Mai** : Entretien du réseau de sentiers par l'équipe technique + Aménagement divers :
 - Installation d'un banc en plastique recyclé le long de la Viarhona à Valleiry (direction Chênex),

- Installation de panneaux d'interdiction de circulation des véhicules à moteur sur le chemin rural de Moiraud à l'Epine (Clarafond-Arcine).

DELIBERATIONS :

DELEGATION DE POUVOIR DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT :

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit que :

« Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du comité syndical à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Madame la présidente rappelle que les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un très faible montant) entre le syndicat et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services, sont des marchés publics, qu'elle ne peut signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du comité syndical. Concrètement, aucune commande de travaux, de fournitures ou de services ne peut être effectuée sans délibération préalable du comité syndical l'autorisant, et cela quand bien même les crédits ont été prévus au budget.

Dans un souci d'efficacité et de réactivité du syndicat en matière de commande publique, Madame la Présidente propose d'utiliser la faculté prévue au CGCT et demande aux membres du syndicat de définir les limites de la délégation de pouvoir qu'ils souhaitent lui accorder.

Entendu l'exposé, le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

1. Madame la présidente est chargée, par délégation du comité syndical prise en application de l'article L. 5211-10 du CGCT et pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, **d'un montant inférieur à 10 000 € HT**, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
2. Madame la présidente rendra compte lors de chaque réunion du comité syndical des décisions qu'elle a prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L. 5211-10 du CGCT).

FRAIS DE DEPLACEMENT DE MADAME LA PRESIDENTE ET DES MEMBRES DU BUREAU :

Madame la présidente rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du bureau (trois vice-présidents, trois membres et elle-même) sont amenés à effectuer des déplacements avec leur véhicule personnel.

Il convient par conséquent de leur rembourser leurs frais de déplacement suivant le barème applicable à la fonction publique territoriale.

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de madame la présidente,
- 2) DIT que le remboursement des frais de déplacement de madame la présidente et des membres du bureau, sera réalisé à la fin de chaque semestre, suivant un état dressé par les intéressés.

INDEMNITES DE FONCTIONS DE LA PRESIDENTE ET DES VICE-PRESIDENTS – ANNEE 2026 :

L'assemblée est informée que la présidente et les trois vice-présidents du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) ont droit à des indemnités de fonctions.

En application de l'article L. 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les indemnités maximales votées sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (depuis le 1^{er} janvier 2024, indice 1027 fixé à 4 110,52 €) les barèmes suivants : président : 25,59 % / vice-président : 10,24 %.

Soit pour la présidente une indemnité mensuelle maximale de $4\ 110,52\ € \times 25,59\ \% = 1\ 051,88\ €$ et pour les vice-présidents, une indemnité mensuelle maximale de $4\ 110,52\ € \times 10,24\ \% = 420,92\ €$.

Compte-tenu des crédits disponibles en 2026, madame la présidente propose pour cette année de fixer à 250 € par mois l'indemnité de fonction de la présidente (soit 6.1 % au lieu de 25.59 %) et à 100 € par mois l'indemnité de fonction des vice-présidents (soit 2.4 % au lieu de 10.24 %). Ces indemnités pourront être augmentées à partir de 2027.

Entendu l'exposé, le comité syndical, après avoir délibéré, avec 19 voix pour et 2 abstentions :

- 1) DECIDE de verser une indemnité de fonction de 250 € par mois à la présidente du SIV,
- 2) DECIDE de verser une indemnité de fonction de 100 € par mois à chaque vice-président du SIV.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'EXERCICE 2025 :

- Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) ;
- Vu le CFU 2025 du Syndicat Intercommunal du Vuache ;
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

- Considérant que, dans ce cadre, madame la présidente du SIV a quitté la séance et le Comité syndical a siégé sous la présidence de monsieur Patrick DURAND, premier vice-président ;
- Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	60 491.79 €	185 128.09 €	245 619.88 €
	Recettes réalisées	40 636.28 €	167 515.77 €	208 152.05 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	84 900.00 €	244 700.00 €	329 600.00 €
	Dépenses réalisées	36 820.25 €	176 068.48 €	212 888.73 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	3 816.03 €	- 8 552.71€	- 4 736.68 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	24 408.21 €	59 571.91 €	83 980.12 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	28 224.24 €	51 019.20 €	79 243.44 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	28 224.24 €	51 019.20 €	79 243.44 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, madame la présidente étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- 1) APPROUVE le CFU 2025 du SIV,
- 2) DONNE pouvoir à madame la présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

BP 2026 – DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Conformément à la délibération du 21 janvier 2026 relative à la reprise anticipée des résultats et compte-tenu du fait que le CFU fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante doit procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

En conséquence, sur proposition de madame la présidente, l'assemblée adopte à l'unanimité les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES :

002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 58.00 €
7473	Participations départements	- 58.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES :

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 58.00 €
10222	F.C.T.V.A.	+ 58.00 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 :

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et notamment le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de **28 224.24 €** et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **51 019.20 €**,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le comité syndical, oui l'exposé de madame la présidente, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter les résultats de la section d'investissement et de la section de fonctionnement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 28 224.24 €
-----	--	----------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	+ 51 019.20 €
-----	--	----------------------

TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR LE GR® 65 « SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE » – SUBVENTION DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE :

Madame la présidente rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) a en charge l'entretien de la partie du GR 65 « Saint-Jacques de Compostelle » située entre le lieu-dit « Le Sion » et l'église de Frangy. Des travaux de réfection sont à prévoir sur la portion située sur le chemin rural dit du « Pont Formant », entre le Pont de Peccoud (commune de Minzier) et le croisement avec la voie communale n°1 (commune de Contamine-Sarzin). Ces travaux de remise en état ont été chiffrés à 6 850 € HT.

S'agissant d'un Sentier d'intérêt départemental de niveau 1 (SID1), le Département de la Haute-Savoie peut accorder au SIV, gestionnaire du réseau de sentiers inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), une aide financière de 70 % du montant HT des travaux, soit 4 795 €.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de madame la présidente,
- 2) SOLLICITE le Département de la Haute-Savoie pour une subvention de 70% du montant HT des travaux, soit 4 795 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame la présidente informe l'assemblée qu'elle souhaite rencontrer les maires des 11 communes du SIV pour rappeler les compétences du syndicat et élaborer la « feuille de route ». Cette rencontre se déroulera juste avant une réunion du SIPV (Syndicat Intercommunal Pays du Vuache), en invitant en plus des 9 communes membres, les maires des communes de Chaumont et de Clarafond-Arcine.

Madame la présidente propose de réfléchir d'ores et déjà à un changement de nom pour le SIV, celui-ci étant trop proche du SIPV, ce qui prête souvent à confusion. Cela mènera également à un changement de nom de domaine pour le site internet du SIV (qui est actuellement : www.pays-du-vuache.fr).

Elle souhaite plus largement retravailler les outils de communication du SIV.

Madame la présidente propose de contacter les communes situées en périphérie du SIV et sur lesquelles le syndicat réalise déjà des opérations, pour une éventuelle intégration au SIV (cas notamment de Contamine-Sarzin et de Minzier).

Madame la présidente a souhaité déléguer des fonctions à ses trois vice-présidents :

- Patrick DURAND sera chargé des finances et des ENS (Espaces Naturels Sensibles),
- Virginie MIANI sera chargée de la valorisation du patrimoine et des actions « Vergers »,
- David MONTION sera chargé des aménagements pour la randonnée (pédestre, VTT, etc.).

Elle rappelle que de nouveaux partenaires financiers seront à trouver à partir de 2028, notamment en ce qui concerne la gestion des milieux naturels du territoire.

Elle rappelle enfin que les communes peuvent solliciter le SIV pour la rédaction d'articles dans leurs bulletins municipaux.

Programme des animations à venir :

- **Jeudi 28 mai** de 9h à 17h – Viry : chantier participatif d'arrachage des plantes invasives,
- **Samedi 30 mai** (*report le 13 juin en cas de mauvais temps*) à 9h – Vulbens, puis Chancy / Valleiry : randonnée pédestre le long de la frontière franco-genevoise. Organisation : MJC du Vuache,
- **Samedi 6 juin** de 10h à 18h – Valleiry : festival « *Made in chez moi* ». Stand du SIV,
- **Samedi 13 juin** de 11h à 18h – Feigères : portes ouvertes au jardin-forêt d'Augustin.

La prochaine réunion du Comité syndical est fixée au **mercredi 2 septembre 2026** à 19h à **Valleiry** (à confirmer).

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 20h30 et les participants sont conviés à une collation offerte par la commune.

La Présidente,
Caroline BILLOT

Le Secrétaire de séance,
David MONTION